

COMPRENDRE LES DANGERS DU SYSTÈME DES PIERROTS DE LA NUIT (AMUON) ET AGIR SUR LES NUISANCES NOCTURNES GRÂCE À DES MESURAGES OBJECTIFS DES NIVEAUX SONORES

Il n'est plus possible de tolérer que l'argent public alloué par la municipalité à la régulation des nuisances nocturnes soit attribué aux artistes et médiateurs de l'association AMUON¹ qui a créé les « Pierrots de la nuit ». Leur inefficacité est patente et la place quasi institutionnelle qu'ils ont peu à peu grignotée les a même conduits à agir contre les intérêts des victimes des nuisances.

Il est aujourd'hui possible d'organiser un système de prévention et de traitement des quartiers dont le niveau sonore nocturne dépasse les seuils admis par l'Organisation Mondiale de la Santé² par des mesurages objectifs réalisés automatiquement par des appareils. C'est là manifestement que se trouvent les solutions les plus prometteuses et économiquement réalistes.

I. – SYSTÈME DES PIERROTS DE LA NUIT (AMUON) ET SES DANGERS

AMUON : une association privée subventionnée par la Ville et les professionnels. En 2010 à l'occasion des « états généraux de la nuit parisienne », la Ville de Paris lui a accordé une subvention dans le but de lui confier une mission de régulation des nuisances dans les quartiers touchés par les nuisances nocturnes. Ce subventionnement a été présenté comme expérimental. Il a néanmoins été systématiquement renouvelé d'année en année. En 2014, il atteignait un financement public cumulé depuis leur création d'un demi-million d'euros.

L'AMUON compte parmi ses membres et financeurs non seulement la Ville, mais aussi des syndicats de professionnels de l'économie de la nuit et la société Kronenbourg, ce qui pose, à l'évidence, la question d'un grave conflit d'intérêts.

Le concept AMUON : une ambition sans moyens adéquats. Le concept initialement présenté consiste à faire intervenir des artistes (clowns, mimes) auprès des clients des établissements responsables des tapages qui rendent la vie impossible au voisinage, pour les amener à des comportements plus respectueux du *vivre ensemble*.

Ce concept a évolué, puisque l'AMUON emploie aujourd'hui des personnes nommées « médiateurs », dont la mission serait d'intervenir auprès des gérants d'établissements pour professionnaliser leur mode de gestion de la clientèle.

Les missions sont réalisées de façon ponctuelle dans différents quartiers, par des équipes en nombre très réduit.

Nous n'avons jamais obtenu les explications demandées concernant les critères de recrutement du personnel de l'AMUON, ni concernant la formation qui leur serait donnée pour acquérir les compétences spécifiques que suppose la réussite de leur mission. En effet, il ne suffit pas que « les jeunes parlent aux jeunes » pour traiter le problème sociétal des dérives de la nuit, et, d'autre part, est-ce bien raisonnable d'assigner une mission d'assistance aux forces de l'ordre à des « artistes » ? Ceci étant bien évidemment dit sans aucun ressentiment à l'égard des personnels employés par l'AMUON, mais en tant que critique à l'encontre de choix politiques faits par nos élus et les promoteurs de l'AMUON, inopportuns et contreproductifs vis-à-vis des intérêts des victimes des nuisances nocturnes.

¹ [Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit](#)

² [Un Européen sur cinq est régulièrement exposé, la nuit, à des niveaux sonores qui pourraient être très nocifs pour la santé - L'OMS présente des recommandations pour la protection de la santé contre la pollution sonore nocturne](#) et [Night noise guidelines for Europe](#)

AMUON : une association dont les résultats n'ont pas été évalués sérieusement. Très sceptique sur la pertinence du dispositif, le réseau « Vivre Paris ! » n'a cependant pas voulu rester totalement extérieur à l'AMUON. Il a donc opté pour un poste d'observateur au conseil d'administration de l'AMUON. Poste abandonné au printemps 2014 pour protester contre le fait que la Ville ne réagisse pas à la résistance opposée par l'AMUON à notre demande insistante d'une évaluation de son action par un tiers indépendant et impartial.

AMUON : une action visiblement inefficace. Car, c'est une évidence pour les Parisiens : les quartiers touchés par les dérives de la nuit (présence massive d'établissements ou proximité de lieux ouverts tels que parcs, rives de Seine ou canal) sont de plus en plus nombreux. Sauf rares exceptions qui ne font pas règle, les nuisances y sont de plus en plus intolérables. Aucun effet des actions de l'AMUON ne se ressent donc et, d'ailleurs, l'AMUON n'a jamais communiqué sur les sites de ses prétendues réussites.

AMUON : une action souterrainement contreproductive. Pire, l'AMUON exerce une action contreproductive lorsque, dans certains de ses rapports portés devant les autorités publiques, elle prétend que les quartiers où elle est intervenue sont apaisés ou en voie d'apaisement alors que ce n'est absolument pas le cas. Cela a pu être établi pleinement dans 13^{ème} arrondissement, pour le quartier de la Butte aux Cailles, où le rapport de l'AMUON cité par le commissariat en avril 2015 est en pleine contradiction avec des [mesurages objectifs réalisés grâce à un appareil de mesurage du niveau sonore posée sur un balcon proche de l'un des établissements générateur de nuisances](#).

Une évaluation entièrement confiée à un évalué qui s'auto-évalue sur des critères non connus ? Une autoévaluation qui, fort curieusement, se révèle positive, sans restrictions ? Voilà qui est un peu court...

Dans la mesure où les autorités publiques semblent s'être laissées entraîner à entretenir des liens quasi institutionnels avec l'AMUON, alors même que ni les dirigeants, ni le personnel de cette association privée ne sont assermentés, il est à redouter que l'action contreproductive nuise à nombre des quartiers de la Capitale.

AMUON : une association portée par un système huilé et opaque. Malgré les nombreuses alertes lancées par le réseau « Vivre Paris ! » sur l'inefficacité du système, la Ville a, les yeux fermés, reconduit d'années en années son subventionnement et multiplié les satisfecit injustifiés.

Ce parti pris de la Ville en faveur de l'action de l'association AMUON laisse perplexe. Il repose sur des données fausses ou non justifiées et s'inscrit dans une dynamique aussi opaque que bien huilée :

- En 2010, la Ville affirmait qu'un dispositif semblable faisait des merveilles à Barcelone : ce qui s'est révélé faux.
- De 2011 à 2015, la Ville a reconduit la subvention accordée à l'AMUON sur la base d'une autoévaluation de résultats par l'association, sans tenir compte des critiques des riverains et de leur demande explicite d'une évaluation confiée à un tiers indépendant et impartial.
- En novembre 2014, l'AMUON s'affichait comme le leader d'un réseau européen de « Pierrots » lors des 7^{èmes} assises nationales de l'environnement sonore organisées par le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB).
- Décembre 2014, le Conseil national du bruit (lié au CIDB) a gratifié l'AMUON d'un prix (décibel d'or) pour sa prétendue action en faveur de l'environnement sonore. Ce, sur la base de l'obscur auto évaluation de l'AMUON et alors que l'un des groupes de travail (collectivités publiques) du Conseil national avait été alerté par la représentantes du réseau RVP ! qui en est membre.
- 2015, l'insistance du réseau « Vivre Paris ! » a tout de même porté un fruit : le conseil de la nuit a commandé une évaluation de l'AMUON. Mais la commande est biaisée. Elle doit être conduite par un sociologue et qui plus est dans la précipitation. Il n'est pas demandé à

l'évaluateur de déterminer *si* les résultats de l'AMUON justifient ou non que l'expérimentation soit transformée en mode d'action institutionnel. Il lui est demandé de déterminer comment améliorer l'action de l'AMUON. Une expérimentation déjà gravée dans le marbre : dernière pièce du système opaque... pour l'instant...

- 2015, nous apprenons que plusieurs animateurs de l'AMUON ont même été chargés de rédiger un rapport par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, rattaché au Ministère des Affaires Etrangères, dans la perspective de développer le tourisme nocturne à Paris. Une « étude » précédente des mêmes auteurs sur ce même thème, sans aucun fondement méthodologique sérieux, ne laisse rien présager de bon...

II. - AGIR SUR LES NUISANCES NOCTURNES GRÂCE À DES MESURAGES OBJECTIFS DES NIVEAUX SONORES

La nouvelle donne : l'action possible à partir de mesurages de bruit réalisés par des appareils. Bien résolu à ne pas laisser enfler cette supercherie, le réseau « Vivre Paris ! » a réclamé une politique plus cohérente et respectueuse des finances publiques à la Ville au sein du Conseil de la Nuit (groupe tranquillité publique) créé par Mme Hidalgo.

Différentes expériences montrent que le mesurage, associé à des moyens de communication des niveaux sonores, est efficace pour résoudre le problème des nuisances. Cela n'a pas été expérimenté à Paris. Il faut prioritairement utiliser cet outil peu onéreux.

Le réseau entend donc que les finances publiques soient d'abord dédiées à la mise en place d'appareils de mesurage dans nos quartiers.

Effectués en temps réels, les enregistrements des niveaux sonores ambiants emporteraient ainsi, pour un coût tout à fait compétitif avec celui de l'AMUON, plusieurs avantages :

- **objectiver les niveaux sonores** et le fait qu'ils se situent bien au-delà de ce que l'OMS préconise pour assurer un repos réparateur aux riverains. Cette objectivation s'impose tant vis-à-vis des élus que des agents de la police, de même que vis-à-vis des exploitants et des différents particuliers qui réfutent la gravité de la situation.
- **agir en temps réel**, par des alertes envoyées aux parties prenantes de la régulation des nuisances :
 - o responsables d'établissements
 - o police
 - o municipalité
- **apprécier l'efficacité des actions de remédiation ou de sanction entreprises** auprès des établissements ou plus diffusément menées dans les lieux ouverts (parcs, rives de Seine ou canal) où les nuisances ne sont pas liées (seulement) à la présence d'établissements. On mesure la situation avant traitement, on mesure la situation après : on évalue, objectivement, les progrès - ou l'absence de progrès.

Le fait que les appareils de mesurages soient facilement installés permettra d'envisager un déplacement de quartier en quartier et de **faire face au nomadisme des nuisances** provoqué, jusqu'à présent, par les quelques actions qui ont pu être efficacement menées. Ce faisant, on pourra donc traiter le problème sociétal révélé par la plainte des associations de riverains : celui du vivre ensemble et de l'hyper alcoolisation.

La position actuelle du réseau « Vivre Paris ! » est donc la suivante :

1° - Si la Ville estime ne pas pouvoir attribuer la somme nécessaire à la réalisation de mesurages en plus de la subvention annuelle accordée à l'AMUON :

- ⇒ que le financement public accordé par la Ville à l'AMUON soit à l'avenir dédié à une mission de mesurages confiée un organisme spécialisé, et ceci dans un nombre significatif de quartiers.

2° - Si la Ville estime pouvoir ajouter le prix des mesurages par un organisme spécialisé au budget déjà consacré à l'AMUON :

- ⇒ que les actions de cette association soient ciblées sur un nombre restreint de quartiers, pour permettre une continuité et un suivi indispensables pour prétendre agir.

3° - En toute hypothèse, nous demandons que ce budget attribué à un organisme spécialisé de mesurage retenu par appel d'offres de marché public ou une subvention soit :

- ⇒ voté par le Conseil de Paris des 29 et 30 juin au plus tard d'une part,
- ⇒ égal à la subvention votée en 2015 pour l'AMUON sans que l'évaluation prévue ait été réalisée d'autre part.

**Anne PENNEAU
Pour le Réseau "Vivre Paris !"**